



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



N° 85-003-XIF au catalogue

Les services aux victimes au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires, 2005-2006



Centre canadien de la statistique juridique



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 au numéro 613-951-9023 ou au numéro sans frais 1-800-387-2231.

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.ca ou par téléphone entre 8h30 et 16h30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-635-7943
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-565-7757

Centre de renseignements de Statistique Canada :

Télécopieur	1-613-951-8116
	1-613-951-0581

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 85-003-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Publications.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

Les services aux victimes au Canada : Feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires, 2005-2006

Par Suzane Tremblay and Sylvain de Léséleuc

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Octobre 2007

N° 85-003-XIF au catalogue

ISSN 1712-5332

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 85-003-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des matières

Introduction	5
Feuillelet d'information national	6
Feuillelet d'information — Terre-Neuve-et-Labrador	8
Feuillelet d'information — Île-du-Prince-Édouard	9
Feuillelet d'information — Nouvelle-Écosse.....	11
Feuillelet d'information — Nouveau-Brunswick.....	13
Feuillelet d'information — Québec	15
Feuillelet d'information — Ontario.....	17
Feuillelet d'information — Manitoba.....	19
Feuillelet d'information — Saskatchewan.....	20
Feuillelet d'information — Alberta	22
Feuillelet d'information — Colombie-Britannique	23
Feuillelet d'information — Territoire du Yukon	24
Feuillelet d'information — Territoires du Nord-Ouest.....	25
Feuillelet d'information — Nunavut.....	26

Introduction

On reconnaît de plus en plus le rôle et les besoins de la victime dans le processus de justice pénale du Canada, ce qui a donné lieu à l'élaboration d'une vaste gamme de services pour appuyer les victimes et les aider à se rétablir de leur expérience de victimisation.

Tout récemment encore, on ne disposait pas de données à l'échelle nationale sur le nombre et les types d'organismes de services aux victimes qui existent au Canada. Dans un effort visant à combler cette lacune en matière d'information, le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) a réalisé en 2003, grâce à des fonds consentis par le Centre de la politique concernant les victimes de Justice Canada, sa première enquête nationale sur les services aux victimes. Reconnaisant la nécessité de connaître le nombre et les types d'organismes, et de se pencher sur de nouvelles questions dans le domaine des services aux victimes, le CCSJ a de nouveau mené l'Enquête sur les services aux victimes en 2005-2006.

La présente publication est fondée sur les données de l'Enquête sur les services aux victimes de 2005-2006. On y expose les faits saillants des services aux victimes aux échelons du pays, des provinces et des territoires.

Feuille d'information nationale

L'Enquête sur les services aux victimes (ESV) a été menée pour une deuxième fois en 2005-2006 grâce au financement assuré par le Centre de la politique concernant les victimes, du ministère de la Justice du Canada. Le questionnaire a été envoyé à 870 organismes de services¹ au Canada qui, selon nos données, offraient des services ou des programmes aux victimes d'actes criminels. De ce nombre, on a déterminé que 837 organismes étaient en mesure de participer à l'enquête. Nous avons reçu des réponses de 697 organismes de services aux victimes et de 8 programmes d'indemnisation des victimes d'actes criminels, ce qui donne un taux de participation de 84 %.

Des réponses ont été obtenues auprès de 100 % des organismes à prestation de services basés sur le système de justice², de 86 % des organismes relevant des tribunaux, de 84 % des organismes relevant de la police, de 82 % des organismes relevant de la collectivité, de 83 % des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, de 20 % des autres types d'organismes et de 89 % des programmes de prestations financières ou d'indemnisation aux victimes d'actes criminels.

- Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 589 organismes ont déclaré avoir servi 400 017 personnes³.

Portrait des victimes le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 8 080 personnes ont reçu des services de 636 organismes de services aux victimes au Canada. Parmi celles-ci, 68 % étaient de sexe féminin et 20 % étaient de sexe masculin. On ignorait le sexe de 12 % des victimes qui ont reçu des services.
- Soixante-douze pourcent des personnes qui ont reçu des services étaient victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, 32 % ont été agressées sexuellement, près de 4 % ont été victimes de harcèlement criminel, 3 % étaient les victimes secondaires d'homicide, près de 3 % étaient les victimes secondaires d'autres infractions causant la mort et 59 % avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Le jour de l'instantané, 1 851 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 19 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 42 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 39 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 3 411 victimes d'autres crimes de violence, 63 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 17 %, par un autre membre de la famille et 21 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

1. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

2. Les services compris dans ce modèle aident les victimes tout au long de leur cheminement dans le système de justice pénale, de l'étape de la police à celle des services correctionnels. Ce modèle se caractérise par la prestation de services unifiée.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 702 organismes qui ont participé à l'enquête, 42 % relevaient de la police, 19 % relevaient de la collectivité, 17 % étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, 8 % relevaient des tribunaux, 7 % étaient des organismes de services d'orientation et d'aide aux victimes (Ontario seulement), 7 % étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice et un organisme était d'un autre type. Huit des organismes qui ont participé à l'enquête étaient des programmes de prestations financières ou d'indemnisation aux victimes d'actes criminels.
- La majorité (92 %) des organismes ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite. De plus, 67 % des organismes ont indiqué pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, tandis que 66 % ont déclaré pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les services directs suivants étaient les plus souvent offerts par les organismes de services aux victimes : les renseignements généraux (96 %), le soutien affectif (95 %), la liaison avec d'autres organismes au nom du client (90 %) et la planification immédiate de la sécurité (90 %).
- En 2005-2006, 662 organismes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 1 784 personnes rémunérées à temps plein. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 556 organismes ont précisé avoir utilisé les services de 8 918 bénévoles.

Feuille d'information — Terre-Neuve-et-Labrador¹

- Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 12 organismes² ont déclaré avoir servi 4 591 personnes³.

Portrait des victimes le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 228 personnes ont reçu des services de 12 organismes de services aux victimes à Terre-Neuve-et-Labrador. Parmi celles-ci, 61 % étaient de sexe féminin et 36 % étaient de sexe masculin. On ignorait le sexe d'environ 3 % des victimes qui ont reçu des services.
- Soixante-dix pourcent des personnes qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, un peu plus de 29 % ont été agressées sexuellement, près de 6 % ont été victimes de harcèlement criminel, 5 % étaient les victimes secondaires d'homicide et d'autres infractions causant la mort, et près de 60 % avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Le jour de l'instantané, 47 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 6 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 38 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 55 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 95 victimes d'autres crimes de violence, 39 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 23 %, par un autre membre de la famille et 38 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 13 organismes qui ont participé à l'enquête, 11 étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice⁵, un organisme était un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle et un organisme relevait de la collectivité.
- Tous les organismes ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, tandis que 15 % d'entre eux ont déclaré pouvoir offrir des services aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Tous les organismes ont déclaré offrir directement les services suivants : le soutien affectif, les renseignements généraux, la liaison avec d'autres organismes au nom du client, la sensibilisation du public et la prévention, et le transport.
- En 2005-2006, 13 organismes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 34 personnes rémunérées à temps plein. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, un organisme a précisé avoir utilisé les services de 26 bénévoles.

1. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à 13 organismes à Terre-Neuve-et-Labrador, lesquels étaient tous en mesure de participer. Bien que des réponses aient été obtenues auprès des 13 organismes, certains d'entre eux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire.

2. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.

5. Les services compris dans ce modèle aident les victimes tout au long de leur cheminement dans le système de justice pénale, de l'étape de la police à celle des services correctionnels. Ce modèle se caractérise par la prestation de services unifiée.

Feuillet d'information — Île-du-Prince-Édouard¹

- Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 3 organismes² ont déclaré avoir servi 1 325 personnes³.

Portrait des victimes le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 77 personnes ont reçu des services de 3 organismes de services aux victimes à l'Île-du-Prince-Édouard. Parmi celles-ci, 58 % étaient de sexe féminin et 29 % étaient de sexe masculin. On ignorait le sexe de 13 % des victimes qui ont reçu des services.
- Soixante et onze pourcent des personnes qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, près de 31 % ont été agressées sexuellement, près de 2 % ont été victimes de harcèlement criminel, près de 4 % étaient les victimes secondaires d'homicide, un peu plus de 5 % étaient les victimes secondaires d'autres infractions causant la mort et 58 % avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Le jour de l'instantané, 17 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 18 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 41 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 41 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 32 victimes d'autres crimes de violence, 59 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 13 %, par un autre membre de la famille et 28 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 3 organismes qui ont participé à l'enquête, 2 étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice⁵ et un organisme était un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle. Un des organismes à prestation de services basés sur le système de justice offrait également de l'information sur les prestations financières ou l'indemnisation aux victimes d'actes criminels.
- Tous les organismes ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite, tandis que 67 % des organismes ont déclaré pouvoir répondre aux besoins des personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, et des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Certains des services directs les plus souvent offerts par les organismes de services aux victimes à l'Île-du-Prince-Édouard étaient les suivants : l'aide pour préparer les déclarations de la victime, les mises à jour sur le cas ou le procès, l'accompagnement devant les tribunaux, le soutien affectif,

1. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à 3 organismes à l'Île-du-Prince-Édouard, lesquels étaient tous en mesure de participer. Bien que des réponses aient été obtenues auprès des 3 organismes, certains d'entre eux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire.

2. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.

5. Les services compris dans ce modèle aident les victimes tout au long de leur cheminement dans le système de justice pénale, de l'étape de la police à celle des services correctionnels. Ce modèle se caractérise par la prestation de services unifiée.

l'information sur la structure et les processus du système de justice pénale, la liaison avec d'autres organismes au nom du client, la planification de la sécurité et les renseignements généraux.

- En 2005-2006, 3 organismes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 13 personnes rémunérées à temps plein. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 3 organismes ont précisé avoir utilisé les services de 30 bénévoles.
- Le programme d'indemnisation aux victimes d'actes criminels de l'Île-du-Prince-Édouard a indiqué avoir approuvé 35 demandes d'aide financière. Par ailleurs, 6 demandes sur 10 étaient pour des victimes de sexe féminin, tandis que 40 % des demandes étaient pour des victimes de sexe masculin. Près des deux tiers (63 %) des victimes étaient âgées de plus de 18 ans. La majorité (94 %) des demandes acceptées étaient pour des victimes de crimes contre la personne, comme l'agression sexuelle et les voies de fait.

Feuille d'information — Nouvelle-Écosse¹

- Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 18 organismes² ont déclaré avoir servi 9 097 personnes³.

Portrait des victimes le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 312 personnes ont reçu des services de 25 organismes de services aux victimes en Nouvelle-Écosse. Parmi celles-ci, 70 % étaient de sexe féminin et 22 % étaient de sexe masculin. On ignorait le sexe de 7 % des victimes qui ont reçu des services.
- Soixante-treize pourcent des personnes qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, 11 % ont été agressées sexuellement, près de 2 % ont été victimes de harcèlement criminel, 4 % étaient les victimes secondaires d'homicide et un peu plus de 83 % avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Le jour de l'instantané, 25 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 12 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 32 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 56 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 190 victimes d'autres crimes de violence, 74 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 8 %, par un autre membre de la famille et 18 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 27 organismes qui ont participé à l'enquête, 67 % relevaient de la police, 26 % étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice⁵ et un organisme relevait de la collectivité. Un des organismes était un programme de prestations financières ou d'indemnisation aux victimes d'actes criminels⁶.
- La majorité (96 %) des organismes ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite. En outre, 88 % des organismes ont déclaré pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, tandis que 62 % ont indiqué pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les services directs suivants étaient les plus souvent offerts par les organismes de services aux victimes en Nouvelle-Écosse : les renseignements généraux (88 %), la formation en prévention (pour les victimes) (81 %), la communication de renseignements aux victimes (81 %) et la sensibilisation du public et la prévention (81 %).

1. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à 32 organismes en Nouvelle-Écosse, desquels 31 étaient en mesure de participer. De ces 31 organismes en mesure de participer, 27 ont répondu au questionnaire. Bien que des réponses aient été obtenues auprès des 27 organismes, certains d'entre eux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire.

2. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.

5. Les services compris dans ce modèle aident les victimes tout au long de leur cheminement dans le système de justice pénale, de l'étape de la police à celle des services correctionnels. Ce modèle se caractérise par la prestation de services unifiée.

6. En Nouvelle-Écosse, cet organisme est un programme de counselling pour les victimes d'actes criminels (Criminal Injuries Counselling Program).

- En 2005-2006, 21 organismes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 59 personnes rémunérées à temps plein. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 21 organismes ont précisé avoir utilisé les services de 133 bénévoles.
- Le programme d'indemnisation aux victimes d'actes criminels de la Nouvelle-Écosse a indiqué avoir approuvé 222 demandes d'aide financière. La plupart (83 %) des demandes étaient pour des victimes de sexe féminin, tandis que 17 % des demandes étaient pour des victimes de sexe masculin. Par ailleurs, 7 victimes sur 10 étaient âgées de plus de 18 ans. Toutes les demandes acceptées étaient pour des victimes de crimes contre la personne, comme l'agression sexuelle et les voies de fait.

Feuille d'information — Nouveau-Brunswick¹

- Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 20 organismes² ont déclaré avoir servi 13 759 personnes³.

Portrait des victimes le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 847 personnes ont reçu des services de 23 organismes de services aux victimes au Nouveau-Brunswick. Parmi celles-ci, 67 % étaient de sexe féminin et 32 % étaient de sexe masculin. On ignorait le sexe de 1 % des victimes qui ont reçu des services.
- Quarante-cinq pourcent des personnes qui ont reçu des services étaient victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, près de 18 % ont été agressées sexuellement, près de 4 % ont été victimes de harcèlement criminel, un peu plus de 3 % étaient les victimes secondaires d'homicide et d'autres infractions causant la mort, et un peu plus de 75 % avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Le jour de l'instantané, 68 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 10 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 24 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 66 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 290 victimes d'autres crimes de violence, 20 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 7 %, par un autre membre de la famille et 72 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 24 organismes qui ont participé à l'enquête, 59 % étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice⁵, 21 % relevaient de la police, 13 % relevaient de la collectivité, un organisme était un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle et un organisme était d'un autre type. Un des organismes à prestation de services basés sur le système de justice offrait également de l'information sur les prestations financières ou l'indemnisation aux victimes d'actes criminels.
- La plupart (88 %) des organismes ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite, tandis que 79 % des organismes ont déclaré pouvoir répondre aux besoins des personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, et des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les organismes ont déclaré offrir directement les services suivants : la sensibilisation du public et la prévention (100 %), l'information sur la structure et les processus du système de justice pénale

1. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à 24 organismes au Nouveau-Brunswick, lesquels étaient tous en mesure de participer. Bien que des réponses aient été obtenues auprès des 24 organismes, certains d'entre eux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire.

2. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.

5. Les services compris dans ce modèle aident les victimes tout au long de leur cheminement dans le système de justice pénale, de l'étape de la police à celle des services correctionnels. Ce modèle se caractérise par la prestation de services unifiée.

(96 %), le counselling en cas de crise (96 %), le soutien affectif (96 %), les renseignements généraux (96 %) et la planification immédiate de la sécurité (96 %).

- En 2005-2006, 24 organismes ont indiqué avoir employé l'équivalent de 130 personnes rémunérées à temps plein. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 24 organismes ont précisé avoir utilisé les services de 339 bénévoles.
- Le programme d'indemnisation aux victimes d'actes criminels du Nouveau-Brunswick a indiqué avoir reçu 324 nouvelles demandes d'aide financière⁶. Plus des deux tiers (68 %) des demandes étaient pour des victimes de sexe féminin, tandis que 32 % d'entre elles étaient pour des victimes de sexe masculin. Les trois quarts des victimes étaient âgées de plus de 18 ans. Plus de 6 demandes sur 10 (62 %) provenaient de victimes de crimes contre la personne, comme l'agression sexuelle et les voies de fait.

6. Les détails des demandes réparties selon le sexe, le groupe d'âge et le type de crime sont fondés sur toutes les nouvelles demandes reçues.

Feuillet d'information — Québec¹

- Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 46 organismes² ont déclaré avoir servi 36 184 personnes³.

Portrait des victimes le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 682 personnes ont reçu des services de 48 organismes de services aux victimes au Québec. Parmi celles-ci, 60 % étaient de sexe féminin et 15 % étaient de sexe masculin. On ignorait le sexe du quart des victimes qui ont reçu des services.
- Soixante-douze pourcent des personnes qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, un peu plus de 56 % ont été agressées sexuellement, un peu plus de 6 % ont été victimes de harcèlement criminel, 1 % étaient les victimes secondaires d'homicide et d'autres infractions causant la mort, et un peu plus de 36 % avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Le jour de l'instantané, 277 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 12 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 56 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 31 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 179 victimes d'autres crimes de violence, 45 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 17 %, par un autre membre de la famille et 38 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 54 organismes qui ont participé à l'enquête, 65 % relevaient de la collectivité et 33 % étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle. Un organisme était un programme de prestations financières ou d'indemnisation aux victimes d'actes criminels.
- La majorité (89 %) des organismes ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite. En outre, 70 % des organismes ont déclaré pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, tandis que 83 % ont indiqué pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les services directs suivants étaient les plus souvent offerts par les organismes de services aux victimes au Québec : l'information sur la structure et les processus du système de justice pénale (98 %), l'aide en cas de crise (96 %), l'aide pour préparer les déclarations de la victime (94 %), l'accompagnement devant les tribunaux (94 %), la préparation des victimes et des témoins (94 %) et les renseignements généraux (94 %).

1. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à 72 organismes au Québec, desquels 68 étaient en mesure de participer. De ces 68 organismes en mesure de participer, 54 ont répondu au questionnaire. Bien que des réponses aient été obtenues auprès des 54 organismes, certains d'entre eux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire.

2. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.

- En 2005-2006, 51 organismes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 210 personnes rémunérées à temps plein. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 30 organismes ont précisé avoir utilisé les services de 325 bénévoles.
- Le programme d'indemnisation aux victimes d'actes criminels du Québec a indiqué avoir approuvé 3 463 demandes d'aide financière. Par ailleurs, 6 demandes sur 10 étaient pour des victimes de sexe féminin, tandis que 40 % d'entre elles étaient pour des victimes de sexe masculin. Les deux tiers des victimes étaient âgées de plus de 18 ans. Presque toutes les demandes acceptées (99 %) étaient pour des victimes de crimes contre la personne, comme l'agression sexuelle et les voies de fait.

Feuille d'information — Ontario¹

- Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 186 organismes² ont déclaré avoir servi 136 409 personnes³.

Portrait des victimes le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 3 082 personnes ont reçu des services de 187 organismes de services aux victimes en Ontario. Parmi celles-ci, 74 % étaient de sexe féminin et 14 % étaient de sexe masculin. On ignorait le sexe de près de 12 % des victimes qui ont reçu des services.
- Quatre-vingt-huit pourcent des personnes qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, 35 % ont été agressées sexuellement, près de 3 % ont été victimes de harcèlement criminel, près de 4 % étaient les victimes secondaires d'homicide et d'autres infractions causant la mort, et près de 59 % avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Le jour de l'instantané, 947 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 17 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 42 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 41 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 1 584 victimes d'autres crimes de violence, 70 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 24 %, par un autre membre de la famille et 6 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 215 organismes qui ont participé à l'enquête, 40 % étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, 22 % étaient des services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes, 20 % relevaient des tribunaux, 12 % relevaient de la collectivité, 6 % relevaient de la police. Un des organismes était un programme de prestations financières ou d'indemnisation aux victimes d'actes criminels.
- La majorité des organismes (96 %) ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite. En outre, 90 % des organismes ont déclaré pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, tandis que 85 % ont indiqué pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les services directs suivants étaient les plus souvent offerts par les organismes de services aux victimes en Ontario : le soutien affectif (99 %), la liaison avec d'autres organismes au nom du client (98 %), la sensibilisation du public et la prévention (97 %) et les renseignements généraux (95 %).

1. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à 250 organismes en Ontario, desquels 244 étaient en mesure de participer. De ces 244 organismes en mesure de participer, 215 ont répondu au questionnaire. Bien que des réponses aient été obtenues auprès des 215 organismes, certains d'entre eux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire.

2. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.

- En 2005-2006, 213 organismes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 689 personnes rémunérées à temps plein. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 183 organismes ont précisé avoir utilisé les services de 4 053 bénévoles.
- Le programme d'indemnisation aux victimes d'actes criminels de l'Ontario a indiqué avoir approuvé 2 329 demandes d'aide financière. Un peu plus de la moitié (51 %) des demandes étaient pour des victimes de sexe féminin, tandis que 49 % d'entre elles étaient pour des victimes de sexe masculin. La majorité (90 %) des victimes étaient âgées de plus de 18 ans. Presque toutes les demandes acceptées (99 %) étaient pour des victimes de crimes contre la personne, comme l'agression sexuelle et les voies de fait.

Feuillet d'information — Manitoba¹

- Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 9 organismes² ont déclaré avoir servi 13 096 personnes³.

Portrait des victimes le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 310 personnes ont reçu des services de 23 organismes de services aux victimes au Manitoba. Parmi celles-ci, 76 % étaient de sexe féminin et 24 % étaient de sexe masculin.
- Les deux tiers des personnes qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, près de 23 % ont été agressées sexuellement, près de 3 % ont été victimes de harcèlement criminel, un peu plus de 6 % étaient les victimes secondaires d'homicide, un peu plus de 2 % étaient les victimes secondaires d'autres infractions causant la mort et près de 66 % avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Le jour de l'instantané, 47 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 28 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 38 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 34 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 136 victimes d'autres crimes de violence, 85 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 9 %, par un autre membre de la famille et 7 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 26 organismes qui ont participé à l'enquête, 54 % étaient des organismes à prestation de services basés sur le système de justice⁵, 42 % relevaient de la police et un organisme relevait de la collectivité. Un des organismes à prestation de services basés sur le système de justice offrait également de l'information sur le programme provincial de prestations financières ou d'indemnisation aux victimes d'actes criminels.
- Tous les organismes ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite. De plus, 62 % des organismes ont déclaré pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, tandis que 58 % ont indiqué pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Tous les organismes ont déclaré offrir directement les services suivants : l'aide pour préparer les déclarations de la victime, l'information sur la structure et les processus du système de justice pénale, le soutien affectif, les renseignements généraux et la liaison avec d'autres organismes au nom du client.
- En 2005-2006, 19 organismes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 47 personnes rémunérées à temps plein. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 12 organismes ont précisé avoir utilisé les services de 13 bénévoles.

1. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à 31 organismes au Manitoba, desquels 29 étaient en mesure de participer. De ces 29 organismes en mesure de participer, 26 ont répondu au questionnaire. Bien que des réponses aient été obtenues auprès des 26 organismes, certains d'entre eux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire.

2. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.

5. Les services compris dans ce modèle aident les victimes tout au long de leur cheminement dans le système de justice pénale, de l'étape de la police à celle des services correctionnels. Ce modèle se caractérise par la prestation de services unifiée.

Feuille d'information — Saskatchewan¹

- Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 64 organismes² ont déclaré avoir servi 22 921 personnes³.

Portrait des victimes le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 569 personnes ont reçu des services de 66 organismes de services aux victimes en Saskatchewan. Parmi celles-ci, 74 % étaient de sexe féminin et 22 % étaient de sexe masculin. On ignorait le sexe de 4 % des victimes qui ont reçu des services.
- Soixante et un pourcent des personnes qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, 21 % ont été agressées sexuellement, un peu plus de 3 % ont été victimes de harcèlement criminel, un peu plus de 5 % étaient les victimes secondaires d'homicide et d'autres infractions causant la mort, et un peu plus de 70 % avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Le jour de l'instantané, 73 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 48 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 23 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 29 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 243 victimes d'autres crimes de violence, 70 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 13 %, par un autre membre de la famille et 17 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 71 organismes qui ont participé à l'enquête, 86 % relevaient de la police, 8 % relevaient de la collectivité et 4 % étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle. Un des organismes était un programme de prestations financières ou d'indemnisation aux victimes d'actes criminels.
- La majorité des organismes (90 %) ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite. En outre, 43 % des organismes ont déclaré pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, tandis que 63 % ont indiqué pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les services directs suivants étaient les plus souvent offerts par les organismes de services aux victimes en Saskatchewan : l'aide pour préparer les déclarations de la victime, les mises à jour sur le cas ou le procès, l'orientation liée aux tribunaux, l'accompagnement devant les tribunaux, le soutien affectif, les renseignements généraux et la planification immédiate de la sécurité.

1. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à 79 organismes en Saskatchewan, lesquels étaient tous en mesure de participer. De ces 79 organismes en mesure de participer, 71 ont répondu au questionnaire. Bien que des réponses aient été obtenues auprès des 71 organismes, certains d'entre eux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire.

2. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.

- En 2005-2006, 67 organismes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 83 personnes rémunérées à temps plein. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 62 organismes ont précisé avoir utilisé les services de 494 bénévoles.
- Le programme d'indemnisation aux victimes d'actes criminels de la Saskatchewan a indiqué avoir approuvé 264 demandes d'aide financière. Un peu plus de la moitié (56 %) des demandes étaient pour des victimes de sexe féminin, tandis que 44 % d'entre elles étaient pour des victimes de sexe masculin. Plus des trois quarts (77 %) des victimes étaient âgées de plus de 18 ans. Toutes les demandes acceptées étaient pour des victimes de crimes contre la personne, comme l'agression sexuelle et les voies de fait.

Feuille d'information — Alberta¹

- Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 102 organismes² ont déclaré avoir servi 114 440 personnes³.

Portrait des victimes le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 644 personnes ont reçu des services de 102 organismes de services aux victimes en Alberta. Parmi celles-ci, 46 % étaient de sexe féminin et 28 % étaient de sexe masculin. On ignorait le sexe de 26 % des victimes qui ont reçu des services.
- Cinquante-cinq pourcent des personnes qui ont reçu des services étaient victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, un peu plus de 29 % ont été agressées sexuellement, un peu plus de 1 % ont été victimes de harcèlement criminel, 10 % étaient les victimes secondaires d'homicide, un peu plus de 12 % étaient les victimes secondaires d'autres infractions causant la mort et près de 47 % avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Le jour de l'instantané, 105 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 13 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 57 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 30 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 166 victimes d'autres crimes de violence, 49 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 20 %, par un autre membre de la famille et 31 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 111 organismes qui ont participé à l'enquête, 89 % relevaient de la police, 5 % relevaient de la collectivité, 5 % étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et un organisme relevait des tribunaux. Un des organismes était un programme de prestations financières ou d'indemnisation aux victimes d'actes criminels.
- La plupart (85 %) des organismes ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite. En outre, 56 % des organismes ont déclaré pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, tandis que 45 % ont indiqué pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les services directs suivants étaient les plus souvent offerts par les organismes de services aux victimes en Alberta : l'orientation liée aux tribunaux (98 %), les renseignements généraux (97 %) et l'information sur la structure et les processus du système de justice pénale (96 %).
- En 2005-2006, 102 organismes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 142 personnes rémunérées à temps plein. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 106 organismes ont précisé avoir utilisé les services de 1 945 bénévoles.

1. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à 146 organismes en Alberta, desquels 137 étaient en mesure de participer. De ces 137 organismes en mesure de participer, 111 ont répondu au questionnaire. Bien que des réponses aient été obtenues auprès des 111 organismes, certains d'entre eux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire.

2. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.

Feuillet d'information — Colombie-Britannique¹

- Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 114 organismes² ont déclaré avoir servi 46 367 personnes³.

Portrait des victimes le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 1 079 personnes ont reçu des services de 127 organismes de services aux victimes en Colombie-Britannique. Parmi celles-ci, 70 % étaient de sexe féminin et 21 % étaient de sexe masculin. On ignorait le sexe de 9 % des victimes qui ont reçu des services.
- Soixante-neuf pourcent des personnes qui ont reçu des services étaient victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, un peu plus de 28 % ont été agressées sexuellement, un peu plus de 6 % ont été victimes de harcèlement criminel, près de 5 % étaient les victimes secondaires d'homicide, 4 % étaient les victimes secondaires d'autres infractions causant la mort et près de 57 % avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Le jour de l'instantané, 210 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 35 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 33 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 31 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 419 victimes d'autres crimes de violence, 72 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 4 %, par un autre membre de la famille et 24 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 137 organismes qui ont participé à l'enquête, 66 % relevaient de la police, 33 % relevaient de la collectivité et 1 % étaient des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle.
- La majorité des organismes (93 %) ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite. En outre, 43 % des organismes ont déclaré pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, tandis que 52 % ont indiqué pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Les services directs suivants étaient les plus souvent offerts par les organismes de services aux victimes en Colombie-Britannique : les renseignements généraux (100 %), le soutien affectif (99 %), l'aide pour préparer les déclarations de la victime (99 %) et l'information sur la structure et les processus du système de justice pénale (99 %).
- En 2005-2006, 131 organismes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 353 personnes rémunérées à temps plein. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 108 organismes ont précisé avoir utilisé les services de 1 512 bénévoles.

1. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à 196 organismes en Colombie-Britannique, desquels 186 étaient en mesure de participer. De ces 186 organismes en mesure de participer, 137 ont répondu au questionnaire. Bien que des réponses aient été obtenues auprès des 137 organismes, certains d'entre eux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire.

2. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.

Feuille d'information — Territoire du Yukon¹

- Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 5 organismes² ont déclaré avoir servi 956 personnes³.

Portrait des clients le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 38 personnes ont reçu des services de 6 organismes de services aux victimes au Yukon. Parmi celles-ci, 61 % (23) étaient de sexe féminin et 39 % (15) étaient de sexe masculin.
- Cinquante-cinq pourcent des personnes qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, un peu plus de 33 % ont été agressées sexuellement, près de 5 % ont été victimes de harcèlement criminel et 62 % avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Le jour de l'instantané, 7 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 29 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 29 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 43 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 13 victimes d'autres crimes de violence, 54 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 15 %, par un autre membre de la famille et 31 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 6 organismes qui ont participé à l'enquête, 5 relevaient des tribunaux et un organisme relevait de la collectivité.
- Tous les organismes ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite. En outre, 5 organismes ont déclaré pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, tandis que 4 d'entre eux ont indiqué pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Tous les organismes ont déclaré offrir directement les services suivants : les mises à jour sur le cas ou le procès, l'orientation liée aux tribunaux, l'accompagnement devant les tribunaux, l'information sur la structure et les processus du système de justice pénale, le soutien affectif, les renseignements généraux et la liaison avec d'autres organismes au nom du client.
- En 2005-2006, 6 organismes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 10 personnes rémunérées à temps plein. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, un organisme a précisé avoir utilisé les services de 13 bénévoles.

1. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à 6 organismes au Yukon, lesquels étaient tous en mesure de participer. Bien que des réponses aient été obtenues auprès des 6 organismes, certains d'entre eux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire.

2. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.

Feuille d'information — Territoires du Nord-Ouest¹

- Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 8 organismes² ont déclaré avoir servi 793 personnes³.

Portrait des victimes le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 47 personnes ont reçu des services de 9 organismes de services aux victimes dans les Territoires du Nord-Ouest. Parmi celles-ci, 68 % étaient de sexe féminin et 13 % étaient de sexe masculin. On ignorait le sexe de 19 % des victimes qui ont reçu des services.
- Soixante-douze pourcent des personnes qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, 44 % ont été agressées sexuellement, près de 6 % ont été victimes de harcèlement criminel et 50 % avaient fait l'objet d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Le jour de l'instantané, 15 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 47 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 13 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 40 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 17 victimes d'autres crimes de violence, 35 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 35 %, par un autre membre de la famille et 29 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 10 organismes qui ont participé à l'enquête, 8 relevaient de la collectivité et 2 relevaient des tribunaux.
- Sept des organismes ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite. En outre, 10 % des organismes ont déclaré pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, tandis que 60 % ont indiqué pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Tous les organismes ont déclaré offrir directement les services suivants : les mises à jour sur le cas ou le procès, l'orientation liée aux tribunaux, l'accompagnement devant les tribunaux, l'information sur la structure et les processus du système de justice pénale, la préparation des victimes et des témoins, le soutien affectif et les renseignements généraux.
- En 2005-2006, 8 organismes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 6 personnes rémunérées à temps plein. Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 8 organismes ont précisé avoir utilisé les services de 35 bénévoles.

1. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à 12 organismes dans les Territoires du Nord-Ouest, lesquels étaient tous en mesure de participer. De ces 12 organismes en mesure de participer, 10 ont répondu au questionnaire. Bien que des réponses aient été obtenues auprès des 10 organismes, certains d'entre eux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire.

2. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

3. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.

Feuille d'information — Nunavut¹

- Le compte annuel des victimes qui ont reçu des services au Nunavut n'est pas disponible en raison du nombre élevé de non-réponses².

Portrait des victimes le 19 avril 2006

- Lors de l'instantané pris le 19 avril 2006, 165 personnes ont reçu des services de 5 organismes³ de services aux victimes au Nunavut. Parmi celles-ci, 22 % étaient de sexe féminin et 24 % étaient de sexe masculin. On ignorait le sexe d'un peu plus de la moitié (90) des victimes qui ont reçu des services.
- Trente-six pourcent des personnes qui ont reçu des services ont été victimes de crimes contre la personne. De ce nombre, près de 22 % ont été agressées sexuellement, près de 2 % ont été victimes de harcèlement criminel et près de 77 % étaient les victimes d'autres crimes de violence, incluant les voies de fait.
- Dix-neuf pourcent des personnes qui ont reçu des services lors du jour de l'instantané ont été victimes de crimes contre les biens, 21 % ont été victimes d'autres infractions au *Code criminel* et 19 % ont été victimes d'autres incidents.
- Le jour de l'instantané, 13 victimes d'agression sexuelle ont reçu des services d'aide. Parmi celles-ci, 15 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 23 % ont été agressées par un autre membre de la famille et 62 % l'ont été par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger.
- Parmi les 46 victimes d'autres crimes de violence, 13 % ont été agressées par un conjoint, un ex-conjoint ou un partenaire intime, 7 %, par un autre membre de la famille et 80 %, par une personne non apparentée, comme un ami, une connaissance ou un étranger⁴.

Portrait des organismes de services aux victimes en 2005-2006

- Parmi les 5 organismes qui ont participé à l'enquête, 3 relevaient des tribunaux et 2 relevaient de la collectivité.
- Quatre des organismes ont déclaré être en mesure d'offrir des services aux personnes à mobilité réduite. En outre, 2 organismes ont déclaré pouvoir offrir des services aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive, tandis qu'un d'entre eux a indiqué pouvoir répondre aux besoins des personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle.
- Tous les organismes ont déclaré offrir directement les services suivants : l'aide pour préparer les déclarations de la victime, l'orientation liée aux tribunaux et l'information sur la structure et les processus du système de justice pénale.
- En 2005-2006, 4 organismes ont déclaré avoir employé l'équivalent de 8 personnes rémunérées à temps plein.

1. Le questionnaire de l'Enquête sur les services aux victimes a été envoyé à 6 organismes au Nunavut, desquels 5 étaient en mesure de participer. Ces 5 organismes en mesure de participer ont répondu au questionnaire. Bien que des réponses aient été obtenues auprès des 5 organismes, certains d'entre eux n'ont pas répondu à toutes les questions du questionnaire.

2. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux organismes de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Les organismes qui n'ont pu fournir de comptes annuels ou qui n'ont pas répondu à la question ont été exclus du nombre d'organismes ayant participé.

3. L'organisme est l'unité de dénombrement de l'Enquête sur les services aux victimes qui correspond à l'organisme ou au bureau par l'intermédiaire duquel les services aux victimes sont assurés. Il est à noter que dans les cas où le gouvernement provincial offre des programmes de services aux victimes dans plusieurs emplacements ou bureaux, chaque bureau est compté comme un organisme. Cette approche a été choisie pour éviter de sous-estimer l'étendue des services aux victimes dans certains secteurs de compétence.

4. La relation entre la victime et l'agresseur n'a pas été consignée pour l'homicide, les autres infractions entraînant la mort et le harcèlement criminel.